

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade
Educateur des activités physiques et sportives
principal de 1^{ère} classe
Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	5
2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	5
IV. PHASE D'ADMISSION	5
1. EPREUVE ORALE D'ADMISSION	5
2. RESULTATS D'ADMISSION	6
V. BILAN	6

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.

✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'éducateur principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

✓ Organisation

L'examen est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est défini pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé, dans le cadre de la programmation de la coordination régionale d'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine.

✓ Jury

Le jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire Adjoint, Président du Jury,
- 1 conseillère municipale, suppléante du Président,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur des sports d'une commune,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Directrice des sports d'une commune.

✓ Sujet et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite ainsi que les notes de cadrage des épreuves sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 8 septembre au 14 octobre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 22 octobre 2020
Epreuve d'admissibilité	14 janvier 2021
Jury d'admissibilité	5 mars 2021
Epreuves d'admission	19, 20 et 21 avril 2021
Jury d'admission	21 avril 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		66
Nombre de candidats admis à concourir		62
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	48
	Pourcentage	77,42%
Nombre de candidats admissibles		48
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	47
	Pourcentage	97,92%
Seuil d'admission sur 20		10.00
Nombre de candidats admis		34
Taux de réussite (admis/présents écrit)		70,83%

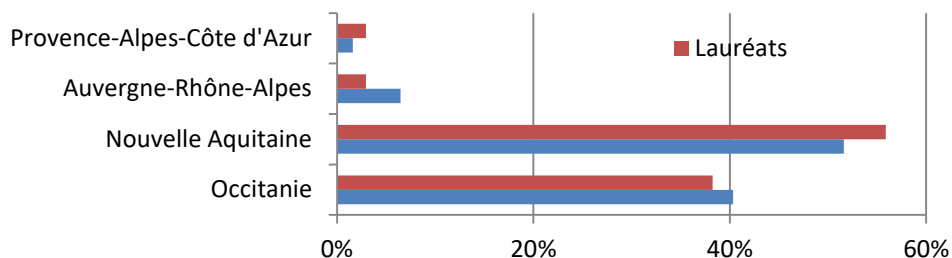
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

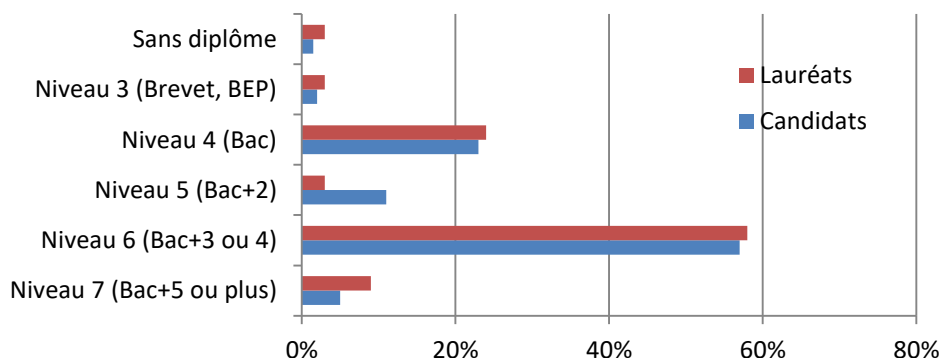
Les femmes représentent 42 % des candidats et 38 % des lauréats. La moyenne d'âge entre les candidats (41,4 ans) et celle des lauréats (40,7 ans) sont assez proches.

✓ Origine géographique



La majorité des lauréats, comme des candidats, proviennent des régions de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement.

✓ Diplômes



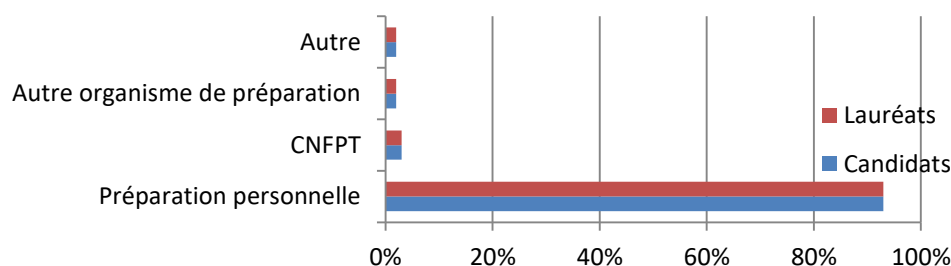
58% des lauréats détiennent un diplôme de niveau 6 (anciennement niveau II) alors que le diplôme requis pour se présenter au concours externe d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est seulement de niveau 5 (anciennement niveau III).

NB : il n'existe pas de concours externe d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.

✓ Situation professionnelle

Les candidats relèvent tous de la Fonction publique territoriale.

✓ Préparation



La grande majorité des candidats et lauréats ont fait le choix de se présenter aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (Durée : 3h00, coefficient 1).

✓ Thématique du sujet

Le rôle des collectivités territoriales dans l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive et la mise en place d'une démarche d'inclusion de ce public par le sport sur le territoire d'une commune.

✓ Constat des correcteurs

Sur la forme, les candidats maîtrisent la méthodologie. Les plans sont adaptés à la commande. L'expression écrite est cependant moyenne.

Sur le fond, les enjeux du sujet ont été identifiés et les informations essentielles bien mises en valeur. Certains candidats ont cependant éprouvé des difficultés à construire leur développement.

Quelques propositions opérationnelles ont été pertinentes.

2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
48	10,73	31	0	16,50	6

✓ Délibération

12 candidats absents à l'une des épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

48 candidats ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

IV. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement (durée : 20 min. dont 5 min. au plus d'exposé - Coefficient : 1).

✓ Organisation

Le jury plénier a évalué chacun des candidats de l'examen.

2. RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
47	12,12	36	1	19	4

✓ Constat du jury

Dans l'ensemble les candidats ont bien préparé leur exposé, qui apparaît souvent structuré et présenté dans le respect des délais réglementaires.

Des disparités sont relevées par le jury entre les candidats. Les connaissances de l'environnement territorial sont très inégales : bien que quelques candidats maîtrisent parfaitement ce domaine, la majorité possède des connaissances approximatives voire inexistantes. Peu de candidats connaissent réellement le fonctionnement de la Fonction Publique Territoriale.

Certains candidats démontrent de bonnes aptitudes à manager des équipes, tandis que d'autres manquent de recul et d'analyse quant à leur capacité d'encadrement.

Les motivations sont la plupart du temps bien exprimées.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrite et orale, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
11,68	34	18,17	5,67

✓ Délibération

1 candidat absent à l'épreuve orale d'admission est éliminé.

1 candidat ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve orale d'admission est éliminé.

34 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves sont admis.

V. BILAN

✓ Niveau des candidats

Les candidats maîtrisent les connaissances professionnelles de la filière sportive.

Cependant, le jury pose le constat d'un niveau insuffisant de connaissance sur les missions et compétences des collectivités territoriales et de connaissance de la fonction publique territoriale.

Le jury rappelle que, bien que s'agissant d'un examen professionnel, celui-ci est destiné à évaluer les connaissances et les aptitudes d'un candidat à exercer des missions dévolues à un éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, au-delà de ses connaissances strictes de la filière sportive. Celles relevant de l'environnement territorial et notamment de la fonction publique territoriale, tout comme les aptitudes à l'encadrement et au management, sont également nécessaires.

Une préparation sérieuse à cet examen professionnel est donc indispensable.

Le Président du jury,



Gilles CHARLAS